

# Les pôles associés

par Georges Perrin

*Responsable du secteur des pôles associés à la DDSR*

Avec la fin de l'année 1996 s'achèvera la première étape de la mise en œuvre des pôles associés à la Bibliothèque nationale de France.

Cette politique, initiée dès l'annonce du projet de très grande bibliothèque, est entrée dans sa place opérationnelle en 1994, par la création des sept premiers pôles associés. Aujourd'hui 31 conventions ont été signées, ce qui correspond à l'objectif que l'EPBF puis la BNF s'était fixé à l'origine : mettre en place une trentaine de pôles associés en puisant dans le vivier initial constitué par les réponses à l'appel de candidatures lancé au printemps 1993.

Sans remonter aux origines et sans refaire l'histoire complète des pôles associés (maintes fois retracée dans les assemblées ou instances professionnelles nationales ou régionales), qu'il me soit permis de revenir sur les grands principes qui ont présidé à la mise en œuvre de cette politique. Je m'efforcerai, ensuite, de dresser un bilan, au terme de cette étape, à la veille d'un remodelage des conventions et de la définition des orientations nouvelles que cette politique connaîtra dès 1997, et que Marcelle Beaudiquez évoque ci-dessous.

Revenons aux principes pour rappeler que le terrain initial de la politique de coopération de la BNF avec ses pôles associés a été celui de la complémentarité documentaire, de l'articulation des collections très spécialisées des pôles avec celles de la BNF.

La convention cadre prévoyait donc une aide financière pour des acquisitions dans les domaines complémentaires de ceux de la BNF. Ces aides pouvaient éventuellement porter sur le signalement de ces

collections et, notamment, sur l'informatisation des catalogues de ces collections spécialisées (rappelons que la convention énonçait le principe d'un signalement de ces collections par le biais du futur CCF). Elles pouvaient également porter sur des réalisations susceptibles de faciliter l'accès à ces documents et, notamment, la fourniture à distance de ces documents.

D'autre part, lors de l'appel de candidature, nous avons offert la possibilité aux bibliothèques, soit qu'elles soient géographiquement voisines, ou que les disciplines traitées soient très complémentaires les unes des autres, de se regrouper pour former un seul pôle.

Une première constatation s'impose : au cours de cette première étape de mise en œuvre, l'association avec les pôles a surtout concerné le partage documentaire. Seules deux conventions ont concerné l'informatisation rétrospective de catalogues (Sainte-Geneviève et Dijon – quatre propositions, actuellement en cours d'instruction, concernent le microfilmage de corpus littéraires). Quant aux pôles formés par regroupement de plusieurs établissements, ils sont au nombre de 15 et concernent surtout les établissements en région. Qu'il me soit permis de faire un rapide bilan de cette politique en terme d'aménagement du territoire : sur 31 conventions signées, 16 concernent des établissements d'Ile-de-France, 14 concernent des établissements de province – 1 seul pôle associe une bibliothèque de province (Lyon 1) et une bibliothèque universitaire de Paris (BIUP).

On voit par là que l'impact du partage documentaire a été plus fort du côté des bibliothèques d'études et de recherche et a, en quelque sorte, donné l'avantage aux

bibliothèques de l'enseignement supérieur et des grands établissements.

Pour tirer d'autres enseignements d'un bilan plus précis, il faut se référer aux résultats des opérations d'évaluation que la BNF conduit à la fin de chaque exercice, avec chacun des pôles. À ce jour, deux exercices ont été évalués : l'exercice 1994 et l'exercice 1995.

L'aspect chiffré de ce bilan est le suivant :  
– Sur les deux années (1994 et 1995), la BNF a accordé à ses pôles associés, pour des acquisitions partagées, des subventions pour un montant global de 6 500 000 F...

– Avec cet argent, les pôles ont acquis 13 200 monographies, 30 950 microformes, 7 CD-ROM. Ils ont pu procéder à des reconstitutions de collections rétrospectives de périodiques pour 500 titres.

Sur le plan qualitatif, les constatations qui découlent des deux évaluations sont les suivantes :

– Les conventions, telles qu'elles ont été proposées et signées par les pôles ont assez bien « fonctionné » : les acquisitions prévues ont été « scrupuleusement » faites, suivant les accords passés. Pour les pôles les plus anciens (ceux qui ont été créés en 1994), la complémentarité est désormais très visible, particulièrement dans le domaine des langues. Il faut noter que le taux de recouvrement (inévitabile concernant les ouvrages dont ni l'un ni l'autre des établissements ne saurait se passer) est très marginal – un seul pôle a eu de grandes difficultés à exécuter le programme prévu par la convention (ce qui constitue, sur les deux années d'exercice, un taux d'échec assez faible).

– Au bout de deux années d'exercice, l'incidence de ces acquisitions sur les collections est évidente. Elle est non moins évidente sur l'orientation des demandes de prêt.

– Autre constatation : les documents acquis ont généralement pu être traités « au fil de l'eau » et mis à la disposition du public et du prêt dans le même délai que l'ensemble des acquisitions, sans recours à des moyens humains supplémentaires.

– Tous les pôles ont souhaité que ce type de coopération se poursuive selon un axe identique ou en apportant des modulations après négociations avec les spécialistes de la BNF.

– De part et d'autre, des liens de travail se sont créés sous forme de réunions de travail, d'échange de listes de commandes

ou d'acquisition, de contacts téléphoniques. On peut voir dans cette amplification et cette pérennisation de contacts (qui existaient, dans certains cas, avant la formalisation des pôles associés) un des bénéfices les plus durables de cette politique.

Depuis le début de cette année, la signature de conventions d'un type nouveau, les conventions que nous appelons « Label », ouvre à la BNF de nouvelles perspectives : celle d'une coopération élargie au monde documentaire des grands établissements nationaux de recherche. Ceci lui permet de s'immiscer dans un paysage qui déborde le réseau des établissements avec lesquels elle a coutume de nouer des contacts. Peut-être convient-il d'étudier avec ces pôles d'un type un peu particulier, des terrains nouveaux de coopération, qui ne se limitent pas au simple partage documentaire ?

Avant de laisser la parole à Marcelle Beaudiquez pour évoquer les élargissements et les orientations nouvelles de cette politique des pôles associés, je voudrais vous faire part de quelques réflexions concernant sa poursuite.

Au terme de cette première étape, et quel que soit le degré de satisfaction que l'on éprouve en contemplant les premiers résultats, il faut envisager l'évolution de ce réseau.

Envisager l'évolution de ce réseau, c'est faire en sorte qu'il ne stagne pas, que les contacts noués, que les pratiques initiées ne sombrent pas dans une routine qui deviendrait peu à peu improductive. C'est pourquoi, nous souhaitons qu'aucune des situations ne se fige, que le caractère de ce réseau apparaisse plus nettement évolutif.

Ceci passera, sans doute, par le biais d'un soutien à des actions plus ponctuelles (sur une ou deux années), par des formes de partenariat nouvelles et par l'évolution d'une coopération qui portera désormais davantage sur la complémentarité dans le domaine du signalement des collections et de leur mise à disposition, notamment par la fourniture de documents à distance.

En allant dans cette direction, la BNF ne pourra qu'élargir l'assise de son réseau et améliorer l'efficacité de sa politique dans ce domaine en mettant parfaitement en phase le CCF et les pôles associés.